

Ville de Caudebec-lès-Elbeuf

Débat d'Orientation Budgétaire Année 2016

Les modalités d'élaboration, de vote et de contrôle du budget ont été fixées par la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et complétées notamment par la loi d'orientation n° 92-125 du 06/02/1992 relative à l'administration territoriale de la République.

Ces dispositions sont désormais codifiées par le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

L'élaboration proprement dite du budget primitif est précédée pour les communes de 3 500 habitants et plus, d'une phase préalable constituée par le débat d'orientation budgétaire qui doit se situer à l'intérieur d'un délai de deux mois précédent l'examen du budget primitif.

Je vous propose d'organiser le Débat d'Orientation Budgétaire comme suit :

- A- L'environnement général
- B- Rétrospective des finances communales
- C- Les orientations pour l'année 2016

A- L'ENVIRONNEMENT GENERAL

1) Le produit intérieur brut.

Le Produit Intérieur Brut (PIB) est un indicateur important puisqu'il mesure les richesses produites dans le pays. Une croissance atone a un impact sur les rentrées fiscales, mais aussi sur l'emploi et donc, limite les capacités d'interventions de l'Etat en particulier vers les collectivités locales.

Sur l'année 2015, la croissance atteindrait 1%. Pour l'année 2016, la prévision de croissance du PIB s'établirait à 1,5% marquant un début de reprise économique.

2) L'inflation.

L'inflation sera aux alentours de 0% en 2015 et ne devrait pas dépasser 1% en 2016 soit un niveau toujours historiquement bas.

3) Le déficit budgétaire.

Le déficit budgétaire de l'Etat devrait passer de -4,1% en 2015 à -3,3% en 2016. La réduction du déficit sera adaptée au contexte européen avec un retour sous la barre des 3% à l'horizon 2017.

4) Les collectivités territoriales.

Les dotations budgétaires aux collectivités baisseront de 11 milliards à l'horizon 2017, à un rythme régulier de 3,7 milliards par an. Cet effort permettra de ramener la progression des ressources des collectivités à un rythme proche de l'inflation sur les 3 prochaines années. La baisse des dotations sera modulée en fonction de la richesse des collectivités.

Comme le gouvernement l'avait annoncé, le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) sera étendu aux dépenses d'entretien des équipements des collectivités territoriales. Alors que le projet de loi de finance fixe le montant du FCTVA à 5,979 milliards d'euros pour 2016 (contre 5,961 milliards pour 2015, soit une progression de 0,3 %), cette nouvelle mesure rapportera aux collectivités 12 millions d'euros en 2016, 109 millions d'euros en 2017 et 143 millions d'euros en 2018.

5) La Métropole Rouen Normandie.

En 2015 la Métropole a été bénéficiaire du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales. Une partie de ce fonds est réattribuée aux communes membres.

B- LA RETROSPECTIVE DES FINANCES COMMUNALES

L'analyse rétrospective constitue un préalable indispensable afin de déterminer la santé financière de la Ville avant de se projeter sur les marges de manœuvres offertes.

Evolution des soldes intermédiaires de gestion de 2008 à 2014.

EVOLUTION SOLDES INTERMEDIAIRES

En Milliers d'€uros	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	Evolution moyenne
Recettes de gestion	10 465	10 768	11 104	11 581	11 546	11 583	11 863	2,12%
Taux d'évolution		2,90%	3,10%	4,30%	-0,30%	0,30%	2,42%	
Dépenses de gestion	8 234	8 289	8 603	9 185	9 578	9 537	9 965	3,28%
Taux d'évolution		0,70%	3,80%	6,80%	4,30%	-0,40%	4,49%	
Epargne de gestion	2 232	2 479	2 502	2 396	1 968	2 046	1 898	
Charges financières	528	436	409	402	375	415	437	
Produit financier	9	9	9	9	9	9	9	
Résultat financier	-519	-426	-400	-393	-366	-405	-428	
Charges exceptionnelles	28	53	31	75	16	13	21	
Produits exceptionnels	161	13	27	74	18	48	129	
Résultat exceptionnel	133	-40	-4	-1	1	35	108	
Epargne brute (ou CAF brute)	1 846	2 012	2 098	2 002	1 604	1 675	1 578	
Remboursement du capital de la dette	744	767	795	845	898	881	1015	
Epargne nette (ou CAF nette)	1 102	1 245	1 302	1 157	706	794	563	

Les dépenses courantes ont augmenté de **1,731 millions** entre 2008 et 2014. Ce tableau souligne nettement que les dépenses de fonctionnement ont malheureusement progressé beaucoup plus vite que les recettes de fonctionnement : **+3.28%** pour les dépenses et **+2,12%** pour les recettes sur la période 2008-2014. Cette évolution, issue de la gestion de l'ancien mandat, est inquiétante et **nous ne pouvons continuer à voir les dépenses progresser plus vite que les recettes.**

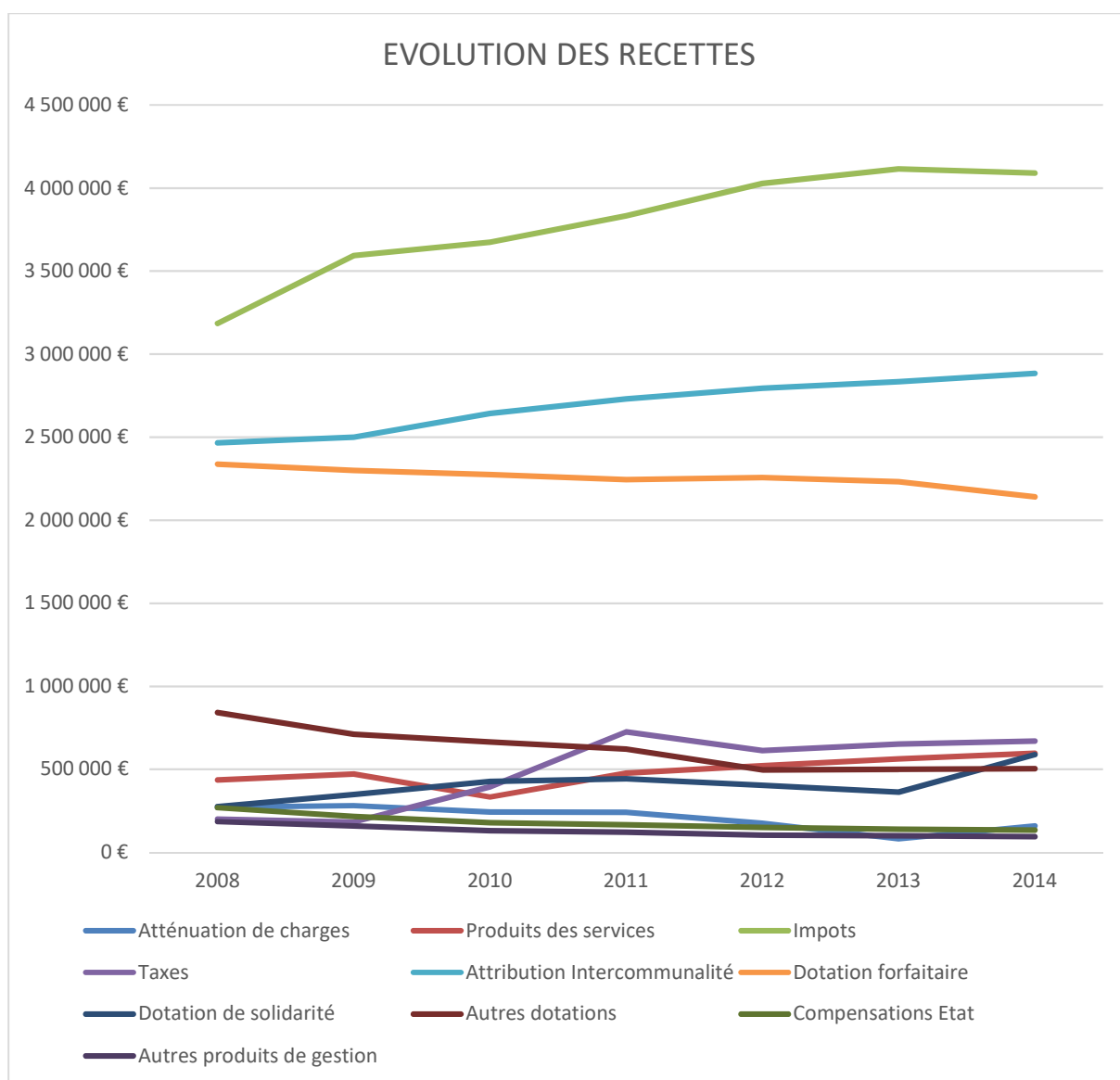
L'augmentation des dépenses aurait été beaucoup plus importante si nous n'avions pas mis en place dès notre arrivée en avril 2014 un programme d'économie et ne l'avions conforté par notre budget de 2015.

Ce tableau indique également, **une importante baisse de notre épargne nette** avec pour résultat une diminution notable de notre capacité à autofinancer nos investissements. Nous avons déjà anticipé une situation financière dégradée, c'est pourquoi nous avons choisi d'établir un programme d'investissement plus réaliste financièrement et recentré sur les préoccupations réelles des Caudebécais.

Néanmoins, si nous voulons continuer à investir dans les secteurs essentiels de notre ville notamment pour la jeunesse et le centre ville longtemps abandonnés, il faut rétablir notre épargne nette en continuant à maîtriser nos dépenses de fonctionnement.

Evolution des recettes de gestion entre 2008 et 2014.

Voir tableau page suivante.

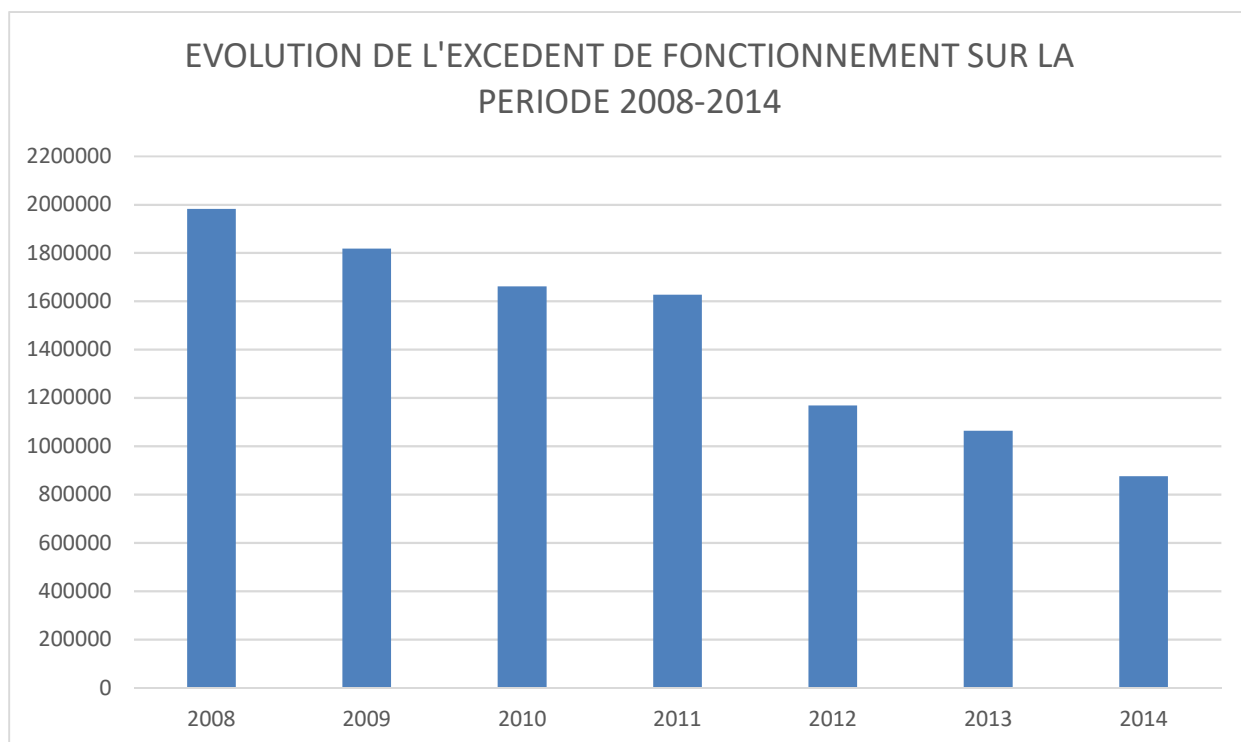


Les ressources sont principalement constituées du produit des impôts directs, des attributions de la Métropole et de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

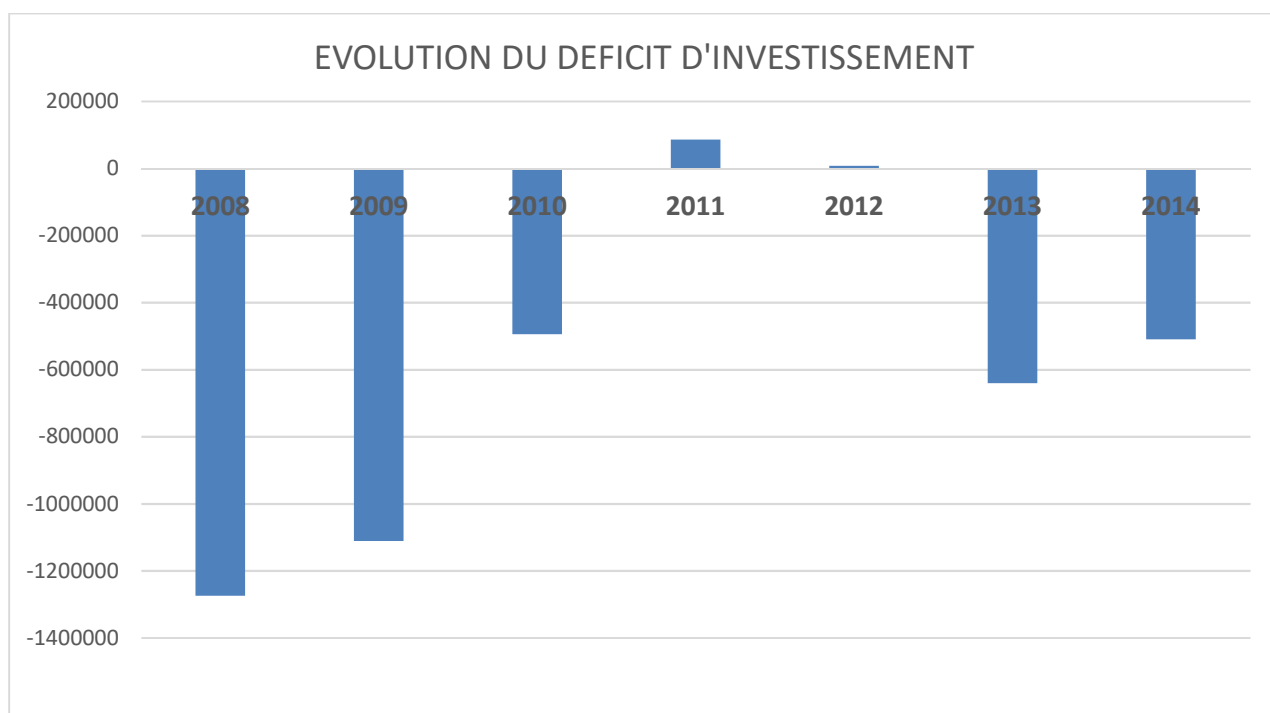
Sur la période nous constatons une augmentation des attributions de la Métropole, une diminution de la DGF et une stagnation du produit des impôts directs conséquence de la baisse des taux d'imposition de la taxe d'habitation entre 2012 et 2014.

L'évolution des excédents de fonctionnement et du déficit d'investissement sur la période 2008-2014 :

Les excédents de fonctionnement qui permettent de financer les investissements sont en baisse sur la période 2008-2014 :



Le déficit d'investissement s'est à nouveau détérioré à partir de 2013 à **639 000 €** et à **509 000 €** en 2014 bien que des mesures correctrices ont été prises lors du budget supplémentaire 2014, voté par la nouvelle majorité, pour éviter une dégradation des comptes :



C- Les orientations pour 2016.

Le budget devrait s'équilibrer à **11 050 000 €** en fonctionnement et à **4 400 000 €** en investissement.

Le budget 2016 sera basé sur la nécessité de continuer à faire des économies de fonctionnement afin de rétablir une situation saine des finances communales. Il est important de rétablir notre capacité d'investissement par une maîtrise des dépenses sans alourdir la pression fiscale.

Nous allons poursuivre l'effort de rationalisations des dépenses, et continuer la mutualisation avec la Métropole et les autres communes afin de faire des économies.

Néanmoins, bien que l'environnement des collectivités territoriales soit dans une période difficile, **notre volonté est de ne pas augmenter les impôts des Caudebecais et Caudebecaise pour la seconde année** et en gardant la même offre de service public.

L'élaboration du budget 2016 est également soumise à des contraintes issues des choix faits par l'ancienne municipalité.

1) Les dépenses de fonctionnement.

Les charges à caractère général devraient s'élever à **2 544 000 €**. L'objectif est de maintenir (et si possible de diminuer) les charges à caractère général par rapport à leur niveau de 2015. Les efforts de gestion doivent se poursuivre sur ce poste notamment en continuant à rationaliser les dépenses. Plusieurs actions de rationalisation ont déjà été effectuées et d'autres seront faites en 2016. Elles ont permis de faire des économies, d'offrir de nouveaux services ou d'améliorer la qualité du service rendu.

Les charges de personnel seront stabilisées autour de **6,3 millions d'euros**. C'est inédit dans notre commune.

Le soutien aux associations et aux clubs sportifs sera poursuivi, en reconduisant l'enveloppe d'un montant de **247 000 €**.

La subvention versée au CCAS s'établira aux alentours de **625 000 €** afin de soutenir les familles les plus en difficultés, maintenir les actions et l'aide à destination des personnes âgées et à la petite enfance.

2) Les recettes de fonctionnement

La Ville privilégie une maîtrise des dépenses plutôt qu'une augmentation des impôts.

Il n'y aura pas d'augmentation des impôts votés par la Ville. Le produit des impôts directs devrait s'élever à **4 310 000 €**.

La Dotation Générale de Fonctionnement subira une baisse en 2016 pour s'établir à **1 674 000 €**.

L'attribution de compensation de la Métropole sera en hausse d'environ **100 000 € pour atteindre 1 922 000 €**. La dotation de solidarité communautaire est évaluée à **400 000 €**.

La Métropole, bénéficiaire du Fonds National de Péréquation Communal et Intercommunal (FPIC) nous reversera environ **148 000 €**.

L'état devrait verser **179 000 €** de compensation concernant les exonérations fiscales.

3) Les Dépenses d'investissement.

La Ville devra encore racheter à l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour **358 000 €** de terrains issus des mauvaises décisions de la précédente municipalité. Il faudra notamment acheter le terrain dit « résidence FONTALU », construite en 1999, pour un montant de **180 000 €**.

Encore une fois, ces rachats obligatoires révèlent un manque d'anticipation et une dispersion des projets qui a prévalu durant les précédents mandats et qui handicapent une fois de plus le budget 2016. Nous aurons également l'obligation de financer les déficits d'investissement antérieurs d'un montant de **509 000 €** soit un total de **867 000 €** issus de la gestion de l'ancienne majorité à inscrire obligatoirement au budget 2016.

Nous inscrirons néanmoins les crédits nécessaires à la réalisation de projets et notamment :

- Construction du complexe sportif de la Villette
- Poursuite des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux.
- Début de la rénovation de la rue de la République
- Aménagement du Parc du Cèdre
- Création d'une maison médicale privée en centre-ville
- Remise en place des pare-ballons sur le stade Vernon
- Réfection de la piste et agrandissement de la zone de saut à la salle Calypso
- Réfection de la piste d'athlétisme Monique Caron-Renoult au stade Fernand Sastre
- Remplacement d'une aire de jeux dans une école.
- Travaux dans les écoles : Réfection de l'étanchéité de la façade et du remplacement du portail à l'école Courbet, remplacement de la clôture endommagée, à l'école Louise Michel, installation de filets pare-ballons à l'école Sévigné, changement de deux copieurs à l'école Saint-Exupéry, remplacement d'un revêtement de sol et de 3 menuiseries extérieures à l'école Victor Hugo, changement du copieur et installation de points d'accès WIFI par classe à l'école Paul Bert.
- Remplacement de 2 véhicules pour les services techniques

4) Les recettes d'investissements.

Les recettes d'investissement seront constituées par le FCTVA, l'affectation du résultat qui interviendra lors du budget supplémentaire 2016, les amortissements, les cessions immobilières pour **900 000 €**.

Nous déposerons également des demandes de subvention d'un montant estimé à **468 000 €** auprès de l'Etat, de la Région de la Métropole et du Département

5) L'endettement.

ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12							
ANNEE	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
ENCOURS DE LA DETTE	9 936 645 €	9 169 440 €	8 374 114 €	8 328 910 €	8 431 169 €	10 249 935 €	9 704 758 €
AUGMENTATION EN VALEUR		-767 205 €	-795 326 €	-45 204 €	102 259 €	1 818 766 €	-545 177 €

AUGMENTATION EN %		-7,72%	-8,67%	-0,54%	1,23%	21,57%	-5,32%
----------------------	--	--------	--------	--------	-------	---------------	---------------

Nous serons dans l'obligation d'emprunter environ **2 millions d'euros** pour financer les investissements et donc malheureusement d'accroître la dette de **1,1 millions d'euros** dont les **867 000 €** issus des obligations prises durant l'ancien mandat.

Cependant nous pourrions bénéficier de taux d'intérêt très bas pour pouvoir financer les investissements lourds notamment sur la rue de la République trop longtemps abandonnée, l'aménagement du parc du Cèdre pour créer enfin un véritable poumon vert accessible aux familles et la construction du complexe sportif de la Villette qui permettra à nos sportifs de pratiquer leurs sports dans de meilleures conditions.